



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500261-20231002-DEL048_2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois,
Et le vingt-huit septembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un septembre 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Serge LOPEZ, M. Paulo SOBRAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Henri POIRIER Pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Claude KRIEGUER Pouvoir à M. Eric THERRY, M. Alain BROCHARD Pouvoir à M. Paulo SOBRAL, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY Pouvoir à M. Philippe MARCOT, M. Jonathan ALLONGE Pouvoir à M. Jacques LETELLIER, M. Olivier GAL Pouvoir à Sylvie PESLERBE et M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN

DÉLIBÉRATION N°048/1.3 – CONVENTION POUR DES PRESTATIONS DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

VU le code Général des collectivités territoriales,

VU le projet de la convention pour des prestations de contrôle et d'entretien des poteaux incendie de la société SAUR,

CONSIDERANT qui est impératif que les poteaux d'incendie soient prêts à l'emploi en permanence,

CONSIDERANT qu'un dysfonctionnement ou une défaillance ne peut être permis en cas d'accident,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour des prestations de contrôle et d'entretien des poteaux incendie avec la société SAUR

Le Maire,

Le secrétaire,